



2023/0264(BUD)

2.10.2023

AVIS

de la commission de la culture et de l'éducation

à l'intention de la commission des budgets

sur le projet de budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2024 –
toutes sections

(COM(2023)0300 – C9-0336/2023 – 2023/0264(BUD))

Rapporteur pour avis: Morten Løkkegaard

PA_NonLeg

SUGGESTIONS

La commission de la culture et de l'éducation invite la commission des budgets, compétente au fond, à incorporer dans la proposition de résolution qu'elle adoptera les suggestions suivantes:

1. appelle de ses vœux des augmentations considérables des dotations des programmes importants de l'Union consacrés aux citoyens européens, notamment aux jeunes, à la culture, à la liberté de la presse et à l'éducation en Europe, à savoir les programmes Erasmus+ et Europe créative; demande une nouvelle fois que les ressources allouées aux politiques destinées à la jeunesse et à la perpétuation de l'héritage de l'Année européenne de la jeunesse soient suffisantes pour avoir des retombées que constateront les jeunes;
2. demande une augmentation significative de l'enveloppe du programme Erasmus+, à hauteur de 60 millions d'EUR;
3. insiste sur le rôle central joué par le programme Erasmus+, qui est le programme phare de l'Union connaissant le plus grand succès, dans la consolidation des identités européennes et la promotion des valeurs européennes grâce à l'éducation et à l'apprentissage dans plusieurs États membres;
4. souligne que certains apprenants, en particulier les jeunes de milieux défavorisés, connaissent des obstacles financiers considérables et d'autres difficultés, qui peuvent également toucher les professeurs et le personnel éducatif, en raison de quoi ce programme demeure hors de portée d'un grand nombre de personnes;
5. souligne le rôle que joue l'initiative DiscoverEU pour rapprocher les jeunes de l'Union européenne;
6. souligne le rôle que joue Erasmus+ pour encourager les jeunes à participer à la vie démocratique en Europe;
7. souligne que ce programme devrait également continuer d'épauler les étudiants ukrainiens, compte tenu de la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine, en soutenant les apprenants, les enseignants, les écoles, les systèmes d'éducation et de formation, les organisations de jeunesse et les organisations non gouvernementales;
8. estime qu'une hausse du budget participera également à de futures mesures d'inclusion et à la poursuite du verdissement et du passage au numérique du programme Erasmus+;
9. signale que des moyens supplémentaires sont essentiels pour contribuer à la réalisation de l'espace européen de l'éducation;
10. fait valoir le potentiel des réseaux des universités européennes, en particulier pour accroître la coopération en matière de recherche et pour regrouper les ressources pédagogiques;
11. insiste sur la nécessité de soutenir le sport au titre du programme Erasmus+, afin de

promouvoir son rôle dans l'amélioration de la santé et de l'inclusion sociale et dans la lutte contre les discriminations;

12. met en avant le sport électronique et souligne le potentiel énorme de la ludification du matériel pédagogique, laquelle peut, entre autres choses, aider les personnes défavorisées à mieux apprendre et étudier, notamment les valeurs européennes clés; fait également observer que les nouvelles technologies passent par le développement de nouvelles compétences essentielles à l'avenir du marché de l'emploi;
13. souligne que le programme Europe créative est le seul programme de l'Union qui soutient directement les secteurs et industries de la culture et de la création et qu'à ce titre, tous ses volets doivent être considérablement renforcés afin qu'il remplisse ses missions en 2024, notamment qu'il garantisse la reprise complète du secteur après la pandémie et sa résilience face à l'inflation actuellement élevée, laquelle réduit également le pouvoir d'achat des citoyens européens; souligne que cette hausse des crédits est également nécessaire pour mettre en œuvre des actions transversales liées à l'amélioration de l'inclusivité du programme et de la double transition écologique et numérique;
14. signale la nécessité de soutenir les secteurs et industries de la culture et de la création, les journalistes et professionnels des médias ainsi que le secteur éducatif afin de gérer de multiples crises, dont la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine, la persistance de la forte inflation ou les prix particulièrement élevés de l'énergie;
15. rappelle que les médias d'opinion et d'actualité doivent être soutenus afin de contrer la guerre permanente de l'information, qui s'intensifie et qui menace le débat public dans les démocraties européennes ainsi que leurs élections, dont celles du Parlement européen qui se tiendront en 2024; insiste dès lors pour que le volet Transsectoriel du programme Europe créative soit renforcé à hauteur de 15 millions d'EUR;
rappelle, de plus, la nécessité d'accroître le soutien aux secteurs et industries de la culture et de la création afin d'aligner le programme Europe créative sur les objectifs du nouvel agenda européen de la culture de 2018 et sur les priorités et actions correspondantes du programme de travail 2023-2026 de l'UE en faveur de la culture; aussi le volet Culture d'«Europe créative» devrait-il être renforcé à hauteur de 15 millions d'EUR; souligne en outre la nécessité de renforcer le volet Média à hauteur de 13 millions d'EUR afin de soutenir le secteur de l'audiovisuel;
16. sollicite une hausse de la dotation du corps européen de solidarité, qui est très faible, afin de pouvoir tenir compte de l'intérêt croissant porté au programme et de lui permettre de répondre aux problèmes inattendus et de soutenir les jeunes qui prennent part à un engagement civique ou à des actions de mobilité ou de solidarité; signale que son volet humanitaire doit être renforcé afin d'accroître les efforts déployés dans le cadre de ce programme concernant les conséquences de la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine;
17. rappelle l'importance du volet du programme «Citoyens, égalité, droits et valeurs» (CERV) consacré à l'engagement citoyen, notamment en ce qui concerne le jumelage de villes et les activités de commémoration, ainsi que le rôle essentiel des organisations de la société civile dans les projets et les activités connexes; fait part de son soutien

permanent à ce programme et plus spécifiquement à son volet consacré à l'engagement citoyen;

18. salue la mise en place de l'initiative du nouveau Bauhaus européen; rappelle qu'elle ne devrait pas être financée au détriment de programmes existants dans le domaine de la culture et de l'éducation tels que les programmes Europe créative et Erasmus+ ou le corps européen de solidarité; estime que le déploiement de fonds existants ne suffira pas à atteindre les objectifs de l'initiative; demande une nouvelle fois à la Commission de garantir la mise à disposition d'un financement suffisant pour cette initiative dans le budget 2024 et d'envisager la création d'un budget séparé dans le cadre de la révision du cadre financier pluriannuel (CFP);
19. invite la Commission, en vue du prochain cadre financier pluriannuel, à envisager la mise en place d'un fonds permanent de l'Union pour les médias d'information, destiné à contribuer au développement numérique des médias, à préserver l'indépendance des journalistes européens et du journalisme européen ainsi qu'à garantir la liberté de la presse;
20. invite la Commission, en vue du prochain CFP, à proposer une dotation suffisante pour l'espace européen de l'éducation et à réfléchir à une structure budgétaire plus appropriée couvrant les actions qui y ont trait; demande que les contributions financières de l'Union au système scolaire européen figurent dans les futurs budgets de l'Union afin d'améliorer la transparence, de garantir la planification stratégique et de faciliter le contrôle parlementaire dans le cadre de la procédure de décharge et demande que le système scolaire européen soit intégré au développement de l'espace européen de l'éducation en tant que «laboratoire» et source d'expérience pour l'innovation pédagogique et l'échange de bonnes pratiques en faveur de tous les étudiants européens;
21. invite la Commission, en vue du prochain CFP, à proposer d'attribuer une enveloppe plus importante aux capitales européennes de la culture, qui présentent une importante valeur ajoutée pour la société européenne, et au «prix Melina Mercouri», qui constitue le seul financement direct pouvant être accordé par l'Union aux capitales européennes de la culture mais n'est doté que d'une enveloppe de 1,5 million d'EUR depuis des années.

INFORMATIONS SUR L'ADOPTION EN COMMISSION SAISIE POUR AVIS

Date de l'adoption	19.9.2023
Résultat du vote final	+ : 21 - : 3 0 : 1
Membres présents au moment du vote final	Asim Ademov, Andrea Bocskor, Ilana Cicurel, Laurence Farreng, Tomasz Frankowski, Catherine Griset, Hannes Heide, Petra Kammerevert, Niyazi Kizilyürek, Predrag Fred Matić, Niklas Nienass, Peter Pollák, Diana Riba i Giner, Marcos Ros Sempere, Massimiliano Smeriglio, Sabine Verheyen, Theodoros Zagorakis, Milan Zver
Suppléants présents au moment du vote final	David Cormand, Morten Løkkegaard, Rob Rooker, Domènec Ruiz Devesa
Suppléants (art. 209, par. 7) présents au moment du vote final	Angel Dzhambazki, Mónica Silvana González, Ivan Štefanec

VOTE FINAL PAR APPEL NOMINAL EN COMMISSION SAISIE POUR AVIS

21	+
PPE	Asim Ademov, Tomasz Frankowski, Peter Pollák, Ivan Štefanec, Sabine Verheyen, Theodoros Zagorakis, Milan Zver
Renew	Ilana Cicurel, Laurence Farreng, Morten Løkkegaard
S&D	Mónica Silvana González, Hannes Heide, Petra Kammerevert, Predrag Fred Matić, Marcos Ros Sempere, Domènec Ruiz Devesa, Massimiliano Smeriglio
The Left	Niyazi Kizilyürek
Verts/ALE	David Cormand, Niklas Nienass, Diana Riba i Giner

3	-
ECR	Rob Rooker
ID	Catherine Griset
NI	Andrea Bocskor

1	0
ECR	Angel Dzhambazki

Légende des signes utilisés:

+ : pour

- : contre

0 : abstention